



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du 21 septembre 2018

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le 21 septembre 2018 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT, Maire de Breil sur Roya.

**Étaient présents :** M. André IPERT Maire, M. Mario AMERIO 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Angèle VERAN 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pippo OLIVERI 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Renée GIORDANO 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Michel MASSEGLIA 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Laurence FORESTIER, Mme Sylvia GOSSMANN, Mme Bernadette CAUDRON, M. Abid BOUKHADRA, Mme Gisèle COTTALORDA, M. Jean-Marie MINOTTO, M. Michel BRAUN, Mme Patricia BELTRA, M. Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA.

**Étaient absents-excusés :** Mme Christelle ABIDOS donne pouvoir à Mme Gisèle COTTALORDA, Mme Danielle GASTALDI (pas de pouvoir donné).

**Était absent :** M. Jean-Pierre BEGHELLI.

**Secrétaire de séance :** Mme Gisèle COTTALORDA.

**Monsieur le Maire**, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Gisèle COTTALORDA**, Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	25/06/2018	<p><b>Convention pour les activités de parapente avec le club « Roya Parapente ».</b></p> <p>La convention autorise le club « Roya Parapente » à pratiquer leur activité de vols libres sur la commune de Breil sur Roya et à atterrir sur la parcelle D0072. La convention est consentie à titre gracieux pour une durée de 3 ans renouvelable.</p>								
2	25/06/2018	<p><b>Contrat de dératisation avec la société ECOLAB.</b></p> <p>Le contrat est accepté pour un montant de 4 631, 99 € et pour une durée de 2 ans reconductible 2 fois pour la même durée.</p>								
3	26/06/2018	<p><b>Avenant à la convention de viabilité hivernale avec la société Roya Terrassements.</b></p> <p>L'avenant à la convention avec la société Roya Terrassements est accepté afin de définir les modalités de location d'engins. La tarification de l'engin équipé s'élève à 2 500 € HT mensuel pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février de l'année suivante. Au-delà de la période locative, l'engin sera loué à la journée au tarif de 85 € HT.</p>								
4	27/06/2018	<p><b>Convention de location d'un appartement à Mme Malgorzata SPALEK maître-nageur sauveteur.</b></p> <p>La convention de location d'un appartement situé chemin des Oliviers à Breil sur Roya est consentie pour un montant mensuel de 150 €, électricité comprise, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018.</p>								
5	03/07/2018	<p><b>Travaux de restauration de l'église Notre Dame du Mont – programme des 4 tranches de travaux ressortant du diagnostic.</b></p> <p>Réalisation de la totalité du programme de 4 tranches de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– tranche 1 : travaux urgents reprise pilier sud de la nef : 49 800, 48 € HT</li> <li>– tranche 2 : clocher et logement ouest : 202 204, 58 € HT</li> <li>– tranche 3 : couverture et façades (dont structure soutènement ouest) : 399 581, 60 € HT</li> <li>– tranche 4 : intérieur : 281 309, 72 € HT</li> </ul> <p>Montant total des travaux, maîtrise d'œuvre et contrôle technique compris : 932 896, 38 € HT.</p> <p>Le Maire est autorisé à demander auprès de la DRAC une subvention à hauteur de 40 % du montant HT : 373 158, 55 €</p> <p>Approbation du plan de financement suivant :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Montant des travaux HT</td> <td style="text-align: right;">932 896,38 €</td> </tr> <tr> <td>Subvention DRAC 40 %</td> <td style="text-align: right;">373 158,55 €</td> </tr> <tr> <td>Subvention Région 40 %</td> <td style="text-align: right;">373 158,55 €</td> </tr> <tr> <td>Part communale 20 %</td> <td style="text-align: right;">186 579,28 €</td> </tr> </table>	Montant des travaux HT	932 896,38 €	Subvention DRAC 40 %	373 158,55 €	Subvention Région 40 %	373 158,55 €	Part communale 20 %	186 579,28 €
Montant des travaux HT	932 896,38 €									
Subvention DRAC 40 %	373 158,55 €									
Subvention Région 40 %	373 158,55 €									
Part communale 20 %	186 579,28 €									

6	16/07/2018	<p><b>Contrat d'assistance avec la société Ordisys pour le tableau interactif de l'école primaire.</b></p> <p>Le contrat est établi pour l'assistance téléphonique, la télé intervention et l'intervention sur site pour un montant de 250,00 € par an. Le contrat prend effet le 01/04/2018 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.</p>
7	25/07/2018	<p><b>Avenant à la convention de location de gîtes à SNCF Réseau.</b></p> <p>La location de deux appartements aux gîtes situé 4 chemin des Oliviers à Breil à la société SNCF Réseau est reconduite pour la période du 01/06/2018 au 30/07/2018.</p>
8	25/07/2018	<p><b>Fin de location d'un appartement à Mme Malgorzata SPALEC.</b></p> <p>La location de l'appartement situé 4 chemin des Oliviers à Breil sur Roya, prend fin à compter du 31 juillet 2018.</p>
9	18/09/2018	<p><b>Convention de location de deux appartements au 4 chemin des Oliviers à la société SNCF Réseau.</b></p> <p>La convention est consentie du 01/10/2018 au 30/11/2018 pour un montant de 500, 00 € mensuel, charges comprises, par appartement.</p>
10	19/09/2018	<p><b>Convention de mise à disposition de locaux à l'association « La Bibliothèque rurale » pour une formation informatique.</b></p> <p>La convention est consentie avec l'association pour dispenser une formation gratuite d'informatique une fois par mois le vendredi de 17h à 19h dans la salle du bas de la bibliothèque. La convention est consentie à titre gracieux.</p>

**Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2018.**

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2018.

**Approuvé à l'unanimité**

#### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Budget Camping – Décision modificative N°1	4
2	Budget Principal - Décision modificative N°2 et 3	4

3	Rapport annuel d'activité de la CARF – exercice 2017	4
4	Aménagement du PN 45 : suite à donner à l'intégration dans l'agglomération de la portion comprise entre la place de la gare et le pont de Nice.	5
5	Informations diverses	5
6	Questions diverses	7

### 1. Budget Camping – Décision modificative N°1

**Monsieur le Maire** donne la parole à la **Secrétaire Générale de Mairie** qui explique qu'une régularisation est nécessaire pour émettre le mandat de la dernière annuité de l'emprunt réalisé pour le camping pour un montant de 0,01 € pour les intérêts et de 0,07 € pour le capital.

**Approuvé à l'unanimité**

### 2. Budget Principal - Décision modificative N°2 et 3

**Monsieur le Maire** donne la parole à la **Secrétaire Générale de Mairie**.

La décision modificative n°2 au Budget Principal permet de mettre à jour les lignes d'investissement déjà terminées et d'inscrire 2 nouvelles opérations : Remise en état des toilettes publiques et Restauration des Crottés du Casté.

La décision modificative n°3 au Budget Principal permet d'émettre le mandat correspondant à la part intérêt de l'annuité d'un emprunt pour l'Eau et l'Assainissement de 2013 restée sur un compte d'attente à la perception de Breil sur Roya.

**Approuvé à l'unanimité**

### 3. Rapport annuel d'activité de la CARF – exercice 2017

**Monsieur le Maire** informe que ce rapport de la CARF comprend le bilan des activités 2017 relatif aux compétences obligatoires et optionnelles, ainsi que la situation financière de ce même exercice.

Le conseil communautaire a pris acte de ce rapport lors de sa réunion du 9 juillet 2018.

**Monsieur le Maire** précise que ce rapport est disponible à l'accueil et en ligne sur le site internet de la Mairie.

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de prendre acte du Rapport d'activité de la Communauté de la Riviera Française de l'année 2017.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

#### 4. Aménagement du PN 45 : suite à donner à l'intégration dans l'agglomération de la portion comprise entre la place de la gare et le pont de Nice.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'une réunion s'est déroulée en Préfecture le 27 juin 2018 en présence de Mme la Sous-Préfète et de la Subdivision Départementale d'Aménagement Roya - Menton – Bévéra.

Le PN 45 étant considéré comme très dangereux, les services de l'État ont demandé que des travaux de sécurisation soient effectués très rapidement sous peine de fermer le passage à niveau.

Les travaux sont pris en charge par le Conseil Départemental : trois feux tricolores (1 avenue de l'Authion et 2 sur la route départementale) seront installés et les trottoirs aux abords du passage à niveau vont être élargis et sécurisés. Ces travaux devraient se terminer à la mi-octobre.

Le Conseil Départemental demande que la limite d'agglomération soit déplacée de la gare au pont de Nice.

Dans l'attente d'une convention qui doit être rédigée par le Conseil Départemental, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de ne pas intégrer dans l'agglomération la portion comprise entre la place de la gare et le pont de Nice et de reporter cette intégration lors d'une prochaine séance.

**Monsieur le Maire** souhaite que le Conseil Départemental aménage dans un deuxième temps le carrefour de la gare ainsi que la sécurisation des trottoirs entre la gare et le passage à niveau.

**Mme Sylvia Gossmann**, Conseillère municipale déléguée à Libre, demande qui est chargé de l'entretien de la rue des Métiers.

**Monsieur le Maire** répond que la rue des Métiers ainsi que les parkings appartiennent au domaine privé du Conseil Départemental des Alpes Maritimes.

**Mme Laurence FORESTIER** Conseillère municipale, souligne la dangerosité de la place de la gare (bus, voitures, piétons, pompiers...) et a demandé aux commerçants de la rue des Métiers de rédiger des courriers expliquant la difficulté de circulation et de stationnement sur la voie.

**Monsieur le Maire** a déjà sollicité la Conseillère Départementale. Il transmettra ces courriers pour alerter les services du Département.

**Mme Marie-Lou ALLAVENA** Conseillère municipale, demande s'il est possible de créer un trottoir entre la Giandola et le pont de Veil.

**Monsieur le Maire** va se renseigner auprès du Conseil Départemental.

#### 5. Informations diverses

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Michel BRAUN**, Conseiller Municipal :

- Les travaux de Notre Dame du Mont ont pris du retard en raison des fouilles archéologiques qui ont été effectuées. L'échafaudage va bientôt être retiré.

- L'appentis de l'église de Piène Haute sera terminé courant octobre (dans l'attente des boiseries).
- L'escalier de secours de la miséricorde va être mis en place. L'électricité sera faite en 2019 et un plancher en bois sera installée au niveau du chœur.  
**M. Michel BRAUN** rappelle que « A Souceta Briienca » a financé les boiseries, le reste des travaux est financé par ALCOTRA\* et le Parc National du Mercantour.
- Santa Maria in Albis : attente de l'étude sanitaire pour présenter le projet de réfection de la toiture à la DRAC\*.
- Porte de Gènes : attente du permis de construire et des devis pour refaire les murs.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Angèle VERAN**, Adjointe déléguée à l'urbanisme, qui informe de l'acquisition d'une « crotté » au Casté, 2 autres étant en cours d'intégration.

La commune a également fait l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une partie des berges.

**Monsieur le Maire** rappelle que seules les berges publiques seront financées dans le cadre du GEMAPI\*. La priorité sera donnée aux berges situées en amont du camping et celles des Cellés jusqu'au pont supérieur.

L'entretien des berges privées reste à la charge de leurs propriétaires.

**Monsieur le Maire** annonce que les travaux du Pertus vont être prochainement réalisés : plantations d'arbres, changement des barrières, tables, parkings. Ces aménagements sont financés par la CARF, la Région, l'État et le Conseil Départemental.

Les travaux de l'école maternelle sont en cours : lorsque le nouveau bâtiment sera construit, les classes seront déplacées pour permettre la rénovation de l'ancien bâtiment.

Le réfectoire sera effectif à la rentrée scolaire 2019/2020 et les repas seront fournis par le collège de Breil. La commune doit faire l'acquisition d'un véhicule pour le transport des repas en liaison chaude et froide.

**Mme Marie-Lou ALLAVENA** propose que la commune loue le véhicule plutôt que de l'acheter.

**Monsieur le Maire** répond qu'il prend en compte cette proposition et qu'une étude sera lancée.

La réfection des allées de l'ancien cimetière est bientôt achevée (goudronnage et réhabilitation des caniveaux).

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Michel MASSEGLIA**, Adjoint au Sport et à la Culture qui annonce les festivités à venir :

- La fête du livre se déroulera le samedi 22 septembre avec des ateliers et des spectacles tout au long de la journée.
- Un spectacle en hommage aux harkis, mêlant la danse et le théâtre, aura lieu dimanche à 17h à la Ciappera et sera suivi d'un repas partagé à 19h sous le chapiteau.
- La cérémonie d'hommage aux harkis le mardi 25 septembre se déroulera au monument aux morts en présence d'élèves du collège.

**M. Michel MASSEGLIA** souligne l'importance de la restauration du piano Pleyel qui permettra l'organisation de nombreux concerts sur la commune.

**Monsieur le Maire** informe qu'on est toujours dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel de Marseille concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

**Mme Angèle VERAN** informe que la DDTM doit venir le mois prochain à Breil pour se rendre compte des contraintes environnementales du village quant à l'élaboration du PLU.

## 6. Questions diverses

**Mme Marie-Lou ALLAVENA** demande pourquoi le point n°1 de l'ordre du jour du 22 juin 2018 n'a pas été reporté à cette séance comme cela avait été annoncé.

**Monsieur le Maire** répond que ce point a été reporté lors du dernier Conseil Municipal sans préciser de date. Une nouvelle démarche a été initiée.

**Mme Marie-Lou ALLAVENA** souhaite savoir quand les travaux du tunnel d'Aïrole seront terminés.

**Monsieur le Maire** n'a pas d'information officielle, les travaux qui devaient être finis en septembre le seront peut-être pour fin décembre.

**Mme Marie-Lou ALLAVENA** demande ce que la commune va faire pour lutter contre l'invasion de papillons « pyrale du buis ».

**M. Joseph REY**, Conseiller Municipal, répond que l'INRA est en train de faire des recherches car ils commencent à s'attaquer aux arbres fruitiers et aux oliviers.

**Mme Bernadette CAUDRON**, Conseillère municipale déléguée à Piène, évoquent les fermetures de guichets dans des gares SNCF.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil qu'un courrier a été adressé au Président de la CARF relatif à l'avenir de la ligne Nice-Vintimille-Breil-Cuneo.

**Mme Marie-Lou ALLAVENA** alerte sur l'obligation prochaine de déclarer les impôts en ligne et sur la nécessité d'aider les administrés qui n'ont pas accès à internet.

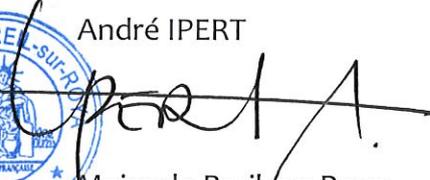
**Monsieur le Maire** précise qu'un dispositif est à l'étude pour répondre à cette attente.

**M. Joseph REY** informe que le Plan d'aménagement forestier est sur le point d'être signé par le Préfet de Région.

**Monsieur le Maire** rappelle que les questions diverses doivent être déposées 3 jours avant la réunion du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur André IPERT Maire**, remercie l'assemblée et clôture

la séance à 20h00.

 André IPERT  
  
Maire de Breil sur Roya

- \* ALCOTRA : Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière – Projet franco-italien financé par l'Europe.
- \* DRAC : Directions Régionales des Affaires culturelles
- \* GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations